

«Ouvrons les portes de nos universités à tous les étudiants fuyant l'Ukraine, y compris ceux des États tiers»

Le Conseil fédéral a fait preuve d'un bel élan de solidarité en décidant le 11 mars 2022 d'activer le statut de protection S pour les Ukrainiens.

Ce statut, dont l'activation a été approuvée à l'unanimité lors de la consultation des Cantons, est octroyé aux Ukrainiens et à leur famille, aux apatrides et ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une protection en Ukraine.

Il est également accordé aux ressortissants d'États tiers chassés par la guerre, à la condition qu'ils aient eu avant de partir un titre de séjour légal valable en Ukraine et qu'ils ne puissent pas rentrer de manière sûre et durable dans leur pays d'origine. Les ressortissants de ces États qui ne font pas partie de ces catégories sont soumis à une procédure d'asile¹.

En activant le statut de protection S, la Suisse s'est ralliée à la décision du 4 mars de l'Union européenne sur la protection temporaire². Ce texte favorise l'accueil à bras ouvert des Ukrainiens mais n'offre pas de solutions concrètes aux autres ressortissants étrangers dont des étudiants provenant d'Afrique et du Moyen-Orient fuyant la même guerre.

Plus de 4,6 millions de personnes ont déjà fui l'Ukraine. Ce pays comptait en 2020, selon l'Unesco, 61 000 étudiants étrangers³. Certains ont déjà introduit des demandes de protection en Suisse, mais la plupart ne répondent ni aux critères d'octroi du statut de protection S, ni à ceux de l'asile, puisqu'ils étaient en Ukraine pour des études.

Beaucoup risquent à terme d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Ils ont vécu en Ukraine le traumatisme des bombardements et les mêmes scènes d'horreurs qui suscitent de manière louable notre solidarité vis-à-vis des Ukrainiens.

Nous avons affaire à des demandeurs de protection d'un genre nouveau: étudiants en médecine, en administration des entreprises, en ingénierie informatique ou en cybersécurité. Leur profil est tout aussi riche et de qualité que celui des Ukrainiens. Ils sont issus du système universitaire ukrainien qui est équivalent au nôtre. Ils parlent souvent ukrainien, russe, anglais et ou français.

Leur avenir est suspendu à la poursuite de leur formation de qualité, à laquelle ils n'ont pas accès pour la plupart dans leurs pays d'origine, et aux décisions de nos autorités.

Si nous ne voulons pas d'eux, par solidarité et dans un souci de contribuer à l'aide au développement, nous pouvons les aider à achever leur formation pour leur permettre de se mettre au service de leurs pays. Ce serait un bel exemple d'humanité dans ces périodes troubles que traverse le monde.

Faisons en sorte que notre élan de solidarité inédit comble les limites de la décision de l'UE du 4 mars reprise par la Suisse.

Nous demandons à l'échelle européenne la mise en place d'un dispositif ad hoc permettant aux étudiants des pays tiers de poursuivre leurs formations dans les universités européennes. Un tel dispositif pourrait inclure par exemple une autorisation de séjour temporaire pour finir leurs études, avec la possibilité pour les étudiants en question de retourner dans les universités ukrainiennes qui seraient opérationnelles à la fin de la guerre.

1 <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-87556.html>

2 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-87448.html>

3 <https://www.unesco.org/fr/articles/la-coalition-mondiale-pour-l-education-de-lunesco-repond-lappel-au-soutien-de-lukraine>

La date du 30 avril 2022 marque la clôture des inscriptions dans plusieurs universités suisses. Nous demandons au Conseil fédéral, aux établissements universitaires et aux hautes écoles de prendre les mesures nécessaires pour favoriser le dépôt de candidature des étudiants des États tiers éligibles dans leurs différentes filières, sans que ces derniers ne soient affectés par les conditions de séjour, en attendant une issue à leur situation. Les pays comme l'Allemagne⁴ et la France évoluent déjà dans cette direction. Aix-Marseille Université a même décidé d'inscrire «les étudiants réfugiés d'Ukraine, étrangers compris».

Nous demandons à nos universités d'étendre leurs programmes de soutien destinés aux Ukrainiens à tous les étudiants affectés par la guerre en Ukraine.

Parce que nous voulons étendre notre élan de solidarité à toutes les personnes affectées par la guerre en Ukraine et donner du sens à la tradition humanitaire de la Suisse, nous, universitaires suisses, sommes disposés à poursuivre la formation entamée par nos collègues ukrainiens à tous les étudiants réfugiés de cette guerre, y compris ceux des États tiers.

Liste des signataires

*Une idée de l'initiative suisse SaveAfricans-Ukraine, inspirée par la tribune publiée le 3 avril par des universitaires français⁵.

4 <https://france-fraternites.org/allemande-etudiants-internationaux-d-ukraine-permis-de-sejour-23-mai/>

5 https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/04/03/guerre-russo-ukrainienne-continuons-a-former-les-etudiants-que-l-ukraine-avait-choisi-d-accueillir_6120341_3232.html